

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

Date de la convocation :

28 février 2023

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2023

Secrétaire de séance :

Valérie LAGILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

| CONSEILLERS | | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Arrivée – départ à Pouvoir à |
|-----------------------------|-------------------------|---|--|---|---------------------------------|
| En exercice : 41 | Arville | Anne THIBAUT Jean-Pierre BESLÉ | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| Présents : 35 | Aufferville | Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| Représentés : 2 | Beaumont-du-Gâtinais | Patricia JAMESSE Philippe TRIPET | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| Excusés non représentés : 3 | Bougligny | Rose-Marie LIONNET Alain JOURANDON | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| Votants : 37 | Bransles | Laurent CASTELLAN Florent NÉGRIER | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| | Chaintreaux | Alexis KERLO Alain MÉTAUT | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Château-London | Valérie LAGILLE Frédéric BAUDOUIN Christèle VIEZZI Serge PEREIRA Marie-Odile SCHORTER | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Serge PEREIRA |
| | Chenou | Gérard MOUSSET Pascal THOISON | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| | Égreville | Pascal POMMIER Nathalie LAURENT Bruno BASCHET | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Anne THIBAUT |
| | Gironville | Marian WATTS Olivier JEANNOTIN | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| | Ichy | Bernard PETIT Hervé JACQUESSON | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| | Lorrez-le-Bocage-Préaux | Yves BOYER Marie-José QUESTEL | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Madeleine-sur-Loing (La) | Jean-Jacques HYEST | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Guy THILLOU | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Maisoncelles-en-Gâtinais | Maurice GARLAND | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Netty VINTANEL | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mondreville | Patrick CHAUSSY | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Jean-Sébastien POITOU | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Obsonville | Hélène BRIDET | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Hervé COURTOIS | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Poligny | Gérard GENEVIÈVE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Christine LEDUC | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Souppes-sur-Loing | Pierre BABUT | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Nathalie VILETTE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Gérard CAMMARATA | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Marie-Laure BAUDON | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Jean-Yves POUJADE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Hélène REBOUCO | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Jean-Michel CAPELLE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Florence VAPPÉREAU | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Patrice MARTIN | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Jocelyne PRESLES | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Vaux-sur-Lunain | Vincent CHIANESE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Patrick LELU | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Villebéon | Francis PLÉ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Didier MARCOIN | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1. Rapport d'orientations budgétaires (ROB) [délibération n° 2023-03-06_01]

Monsieur le Président expose que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. De même, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les orientations budgétaires envisagées en matière de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement sur la base d'hypothèses (concours financiers, fiscalité, tarification et subventions).

Le présent rapport est le troisième du mandat sur une année pleine dans un contexte économique et social complexe. Il retrace de manière la plus exhaustive possible les hypothèses retenues alors que l'incertitude demeure plus que jamais. Les orientations budgétaires retenues, qui feront l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 6 mars 2023, se veulent prudentes et seront déclinées dans le budget 2023 qui devra être adopté lors de la séance du 3 avril 2023. À l'instar des années précédentes, les orientations budgétaires 2023 sont déclinées compétence par compétence.

En matière de SCoT, la contribution de la CCGVL au SMEP Nemours-Gâtinais est estimée à 1 € par habitant s'élèvera à 18 867 € dans l'attente du DOB du syndicat.

En matière de développement économique, l'objectif est de promouvoir la zone d'activité d'Égreville, qui fait l'objet d'un budget annexe, pour une commercialisation optimale des 10 à 14 hectares disponibles. La CCGVL est en possession d'une première étude d'Enedis fixant une contribution de 457 679,05 € HT (549 214,86 € TTC) pour un raccordement d'une puissance de 4 258 kVA. Des études complémentaires seront nécessaires pour déterminer le coût de revient du foncier en l'attente de l'approbation du Plan local d'urbanisme de la commune.

Le service développement économique et emploi a d'ores et déjà identifié les parcelles communales au sein des zones d'activité qui n'ont jamais été transférées. Les procès-verbaux de transfert seront donc rédigés pour inclure le patrimoine dans l'actif de la communauté de communes.

Concernant le tiers-lieu ouvert en 2019, un regain de fréquentation s'est fait ressentir en 2022. La CCGVL espère connaître une dynamique similaire. Néanmoins, les recettes de location ne devraient pas être significatives en 2023. Dans le cadre de l'appel à projets de la Région Île-de-France pour les tiers-lieux, la CCGVL a obtenu en novembre 2022 une subvention de 64 500,00 € pour l'aménagement et la sécurisation des locaux afin de les rendre accessibles de façon autonome.

Dans le cadre de sa mission d'animation, d'information et de mise en réseau, le service développement économique maintiendra les petits-déjeuners et déjeuners du Club des entrepreneurs lancé en 2022, avec une cadence d'un événement par mois, les permanences des partenaires ainsi que le forum de l'emploi à destination des étudiants, chercheurs d'emploi, personnes en reconversion...

Enfin, la CCGVL s'appuie sur son réseau de partenaires via des conventions avec participation financière ou non : Région Île-de-France, Initiative Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne (0,35 € par habitant soit 6 603,45 € en 2023), Groupe d'action locale (GAL) Sud Seine-et-Marne (montant non déterminé en 2023), Chambre de commerce et d'industrie...

En matière de tourisme, l'année 2023 verra la concrétisation de l'itinéraire touristique pédestre avec une signalétique et une table d'orientation à Château-Landon (37 820,00 € HT) et la mise en service des vélos à assistance électrique accessibles 7 jours sur 7 (137 784,68 € HT). Pour ces deux opérations dont le montant des marchés est de 175 604,68 € HT, la CCGVL a obtenu une subvention de 29 000 € du Fonds Leader et de 91 948,00 € du Conseil départemental de Seine-et-Marne. Pour les vélos à assistance électrique, une subvention de 16 808,00 € au titre de la DSIL 2022 a été notifiée.

Quant à la réhabilitation de la maison éclusière de Château-Landon, la convention d'occupation temporaire avec l'établissement public administratif Voies navigables de France signée en février 2022 ne garantit pas la jouissance des locaux sur du long terme. De nouvelles discussions avec Voies navigables de France (VNF) sont à l'ordre du jour pour une nouvelle convention comportant une durée suffisamment longue pour y faire des aménagements et organiser une activité. La consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre sera probablement lancée dès la signature de cette nouvelle convention.

S'agissant du fonctionnement des offices de tourisme, une conseillère en séjour recrutée à l'automne 2021 pour le bureau de Souppes-sur-Loing a fait le choix de quitter la collectivité pour le privé en février dernier. Son remplacement est d'ores et déjà acté. Une réflexion sur un partenariat avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne est en cours pour une synergie avec le musée-jardin Bourdelle à Égreville, étant donné qu'à ce jour, un agent communautaire officie au bureau local à mi-temps. Lors des quatre essais effectués à l'été 2022 au musée-jardin Bourdelle, la conseillère du bureau touristique a pu échanger avec 98 visiteurs alors que durant toute l'année, elle a reçu 633 personnes au sein du bureau touristique dont 81 lors du Festival « emmenez-moi... », 16 lors des journées européennes du patrimoine et 57 lors de l'exposition de Valérie Arvalys.

En 2023, de nombreux événements générateurs d'un afflux de visiteurs sont programmés sur le territoire et auxquels la CCGVL participera : la course sur prairie organisée par le moto-club de Château-Landon, le Festival du patrimoine à Château-Landon, la Douve blanche à Égreville, le Duathlon à Souppes-sur-Loing...

En matière d'aire d'accueil, la CCGVL adhère au Groupement d'intérêt public (GIP) Accueil et habitats des gens du voyage 77 dont la contribution annuelle fixée à 0,20 € par habitant.

L'aire d'accueil présente de nombreux désordres techniques qui nécessitent l'intervention régulière de tous corps d'état (électricien, plombier...) impactant chaque année davantage les dépenses de fonctionnement.

En matière de collecte et de traitement des déchets des ménages, la communauté fixe les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en fonction des produits appelés par les syndicats au regard des bases fiscales, perçoit la taxe en lieu et place des syndicats et leur reverse. À ce jour, la communauté ne dispose d'aucune donnée fiable mais cela reste sans incidence dès lors qu'il s'agit d'une opération neutre, les recettes fiscales étant équivalentes aux reversements au profit des syndicats.

En matière de GEMAPI, la contribution de la CCGVL à l'EPAGE du bassin du Loing fixée à 3 € par habitant était de 55 717 € en 2022. À l'instar de la cotisation au SMEP Nemours-Gâtinais pour le SCoT, la population de la CCGVL ayant légèrement diminué, la participation au titre de l'année 2023 est estimée à près de 55 600 €.

Les premiers investissements devraient intervenir en 2023.

Pour l'achat et la pose de repères de crue, l'investissement fixé à 14 760 € en-deçà des estimations initiales est subventionnable à 80 % par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « Fonds Barnier. »

S'agissant des diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations dont l'accord-cadre a été notifié début 2023 par la collectivité coordonnatrice du groupement de commande, le coût est estimé à 30 000 € pour la CCGVL, la mobilisation du Fonds Barnier varie entre 40 et 50 %.

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement, la CCGVL continuera à soutenir les actions publiques comme privées s'inscrivant dans une démarche environnementale.

Pour le déploiement du service de rénovation énergétique organisé par Seine-et-Marne environnement, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant prévisionnel maximal annuel de 44 550 € et à reverser en totalité le montant des fonds des certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'elle percevra.

Conformément aux engagements pris antérieurement, la CCGVL prendra à sa charge la gestion de l'aire de covoiturage de Souppes-sur-Loing réalisée par la commune, ce qui nécessitera une révision de l'intérêt communautaire qui avait été approuvé en 2018. En complément, un fonds de concours sera créé au profit de ladite commune pour compenser la différence entre le coût global hors taxes de l'investissement et la subvention versée par Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

En matière d'action sociale, l'année 2023 sera marquée par la signature de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-et-Marne en remplacement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) arrivé à échéance.

En 2022, le relais petite enfance (RPE) a retrouvé son rythme d'activité de la période antérieure à la crise Covid-19, justifiant la création d'un emploi non permanent à temps complet pour une durée déterminée d'un an maximum unanimement approuvée en décembre 2021. À ce jour, le poste n'est toujours pas pourvu, la seule candidate ayant décliné l'offre en février dernier.

Les ateliers d'éveil hebdomadaires et les ateliers spécifiques mensuels à Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing sont financés par la Caisse d'allocations familiales (prestation de service estimée à 45 000 €).

En matière d'investissement, les deux véhicules thermiques du service seront remplacés par des véhicules électriques plus spacieux. Dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022, l'État a notifié une subvention de 80 % pour cet investissement. De même, du renouvellement de petit matériel sera inscrit au budget.

S'agissant des accueils de loisirs, la communauté participe au financement du service à hauteur de 18 € par enfant et par jour. La dépense relative à cette délégation de gestion peut être évaluée entre 68 000 € (pour un taux de remplissage annuel moyen) et 80 000 € au maximum.

À l'instar de ce qui a été testé en 2022, l'accueil de loisirs d'Aufferville ouvrira une semaine supplémentaire à Pâques et le principe d'une ouverture la première semaine d'août est maintenu.

Avec la mise en œuvre des nouvelles conventions de délégation de gestion, une étude affinée des données transmises par les communes concernées permettra d'envisager une éventuelle nouvelle grille tarifaire des accueils de loisirs en y incluant des tarifs à la demi-journée pour les enfants en situation de handicap.

En matière d'investissement, la CCGVL procédera à des aménagements dans les sanitaires de la salle des fêtes d'Aufferville en vue d'obtenir l'agrément définitif du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour augmenter la capacité d'accueil de 28 à 40 enfants, étant entendu qu'un premier plafond d'accueil sera porté à 32 enfants.

Dans la continuité de la démarche Territoires Conseils, les élus communautaires seront amenés courant 2023 à délibérer sur le déploiement d'actions en faveur de la jeunesse dont l'évaluation dépendra des orientations du comité de pilotage mis en place.

En 2021, la CCGVL avait obtenu un financement de 30 000 € de la part de la CAF de Seine-et-Marne pour son projet dit « ado-bus. » Ce dernier n'ayant pas été mis en œuvre, la CAF a notifié en novembre 2022 l'annulation de la subvention. Par conséquent, si la communauté de communes souhaite poursuivre ce projet et le mettre en œuvre, elle devra déposer un nouveau dossier dans le cadre d'un futur appel à projets.

En matière d'équipements sportifs, les vestiaires et le club house du stade Daniel Rodighiero sont devenus vétustes et l'éclairage obsolète. Les interventions techniques sont récurrentes. Un audit, initialement prévu fin 2022, sera réalisé afin de déterminer l'ampleur de la vétusté et seule une mission de maîtrise d'œuvre permettra de déterminer les investissements liés à une réhabilitation. À ce jour, le Plan local d'urbanisme de Souppes-sur-Loing et le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) ne permettent pas de reconstruire à l'identique les équipements.

Pour pallier les urgences, quelques investissements liés à la sécurité des biens et des personnes sont à prévoir.
Pour pallier les urgences, quelques investissements liés à la sécurité des biens et des personnes sont à prévoir.

En matière d'aménagement numérique, À l'échelle de la CCGVL, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné a été phasé de 2017 à 2022 pour un total de 9 295 prises. L'année 2022 devait être l'année d'achèvement du déploiement sur le territoire avec 1 488 prises à Château-Landon, Chenou, Gironville et Mondreville commercialisables au premier semestre 2023. Malheureusement, du retard a été constaté dans le déploiement de la dernière phase.

En 2023, la contribution annuelle au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique habituellement répartie entre les intercommunalités selon un barème indexé en fonction de l'indice national « FD- frais divers » et appliqué au nombre d'habitants n'a pas été notifiée. Quant à la contribution en investissement versée au titre du déploiement de la fibre ne devrait concerner que les sites isolés dont la détermination n'a pas été définitivement actée.

En effet, au titre du déploiement desdits sites isolés (1 % du territoire départemental), le Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique a attiré l'attention de la CCGVL en décembre 2020 quant à une future nouvelle contribution de 274 842 €, réévaluée courant 2021 à 375 000 €. Ce montant reste à affiner avec un nouveau conventionnement. Cette charge en investissement probablement au titre de l'année 2023 feront probablement l'objet d'un nouvel emprunt pour ne pas grever la trésorerie de la CCGVL.

Par ailleurs, le rapport comporte les orientations relatives aux services supports.

Les dépenses liées à l'administration générale une évolution significative de ces charges est à attendre pour prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et des affranchissements, l'indexation des contrats de service qui lient la communauté aux entreprises et l'augmentation de la masse salariale induite par les recrutements, l'effet glissement vieillissement technicité estimé à 2 % en moyenne chaque année ainsi que l'augmentation du point d'indice subie en juillet 2022 voire une seconde hausse possible en 2023 pour pallier les effets de l'inflation.

Il n'en demeure pas moins que, dans un second temps et selon les opportunités, la CCGVL recourra à plusieurs assistances pour la passation de marchés publics en matière d'assurances et d'énergie à l'instar de ce qui est en cours en matière de téléphonie.

Au-delà des postes mentionnés précédemment, la politique de ressources humaines sera de recourir à des stagiaires étant donné qu'une obligation pèse sur la communauté de communes avec l'attribution de la subvention régionale pour le réaménagement de C@pGât', sous réserve que leur cursus corresponde aux compétences exercées.

En matière d'investissement, le remplacement du véhicule vieillissant par un véhicule électrique est programmé, nécessitant l'installation de bornes de recharge sur le parking du siège de la CCGVL. Ces investissements, inscrits dans le CRTE, ont fait l'objet d'une notification de subvention de 80 % au titre de la DSIL 2022.

En termes de recettes, une étude interne sera menée rétrospectivement sur la fiscalité et les dotations du fait des réformes successives ces dernières années en corrélation avec les travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). À ce jour, l'orientation demeure dans le maintien des taux pour ne pénaliser ni les foyers ni les entreprises qui subissent une forte inflation, d'autant que la CCGVL va bénéficier de l'augmentation de 7,1 % des bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels. En sont exclues les bases des locaux professionnels qui

sont soumises au régime de la révision des valeurs locatives depuis 2017 et par conséquent revalorisées par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, elle-même alimentée par les déclarations de loyers des entreprises.

En raison de l'accroissement des demandes, le service mutualisé urbanisme a été restructuré à l'automne 2021 avec deux agents instructeurs à plein temps, un agent instructeur à mi-temps et une secrétaire à temps plein.

En matière de mutualisation, deux agents sont régulièrement mis à disposition des communes (notamment Arville et Chaintreaux) par voie conventionnelle onéreuse pour leur permettre de faire face à une absence de leurs agents ou à un besoin ponctuel, générant ainsi pour la communauté de communes des atténuations de charges.

Enfin, un chapitre du rapport est consacré aux futurs enjeux tels que la CLECT, la définition d'un projet de territoire et les compétences eau et assainissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023 tel qu'annexé à la délibération ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération ainsi que le rapport d'orientations budgétaires annexé aux communes membres à fin de mise à disposition du public.

2. Convention de financement individuel de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) [délibération n° 2023-03-06_02]

Monsieur le Président expose qu'actuellement, la CCGVL gère en régie l'accueil de loisirs d'Aufferville qui ne dispose que d'un directeur.

En cas d'indisponibilité de ce dernier, la CCGVL se retrouve contrainte de solliciter une dérogation auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour qu'un titulaire BAFA ou du BAFD de plus de 21 ans puisse exercer les fonctions de direction, voire de devoir fermer l'accueil de loisirs.

Pour prévenir ce risque et pallier la carence territoriale d'animateurs, la CCGVL a décidé de participer au financement de la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) de l'un de ses agents à hauteur de 530 €.

La prise en charge de cette formation aura pour effet direct la valorisation du poste de l'agent bénéficiaire en lui permettant d'exercer les fonctions de directeur adjoint au sein de l'accueil de loisirs communautaire d'Aufferville mais également l'objectif de seconder le directeur en place afin de pallier les absences de celui-ci.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de financement individuel de formation au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) annexée à la délibération ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents y afférents.

3. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) [délibération n° 2023-03-06_03]

Monsieur le Président rappelle que tout employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur met en œuvre lesdites mesures sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- éviter les risques ;
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- combattre les risques à la source ;
- adapter le travail à l'homme ;
- tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel ainsi que ceux liés aux agissements sexistes ;
- prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- donner les instructions appropriées aux travailleurs.

De même, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Dès lors, l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède.

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a sollicité les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en janvier 2022 pour l'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),

À l'issue de visites dans les locaux et d'entretiens avec les agents, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne a remis le DUERP le 25 août 2022.

Lors de sa séance du 8 novembre 2022, le Comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges (personnel et collectivités).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) annexé à la présente délibération ;

Article 2 : APPROUVE la mise en œuvre du plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h55.

À Château-Landon, le 9 mars 2023

La secrétaire de séance


Valérie LAGILLE



Le Président


Jean-Jacques HYEST

